



Assemblée générale

Distr. limitée
17 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Deuxième Commission

Point 20 c) de l'ordre du jour

**Développement durable : réduction des risques
de catastrophe**

Égypte* : projet de résolution

Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [69/218](#) du 19 décembre 2014, [70/110](#) du 23 décembre 2015 et [71/227](#) du 21 décembre 2016 et les résolutions [1999/46](#) du 28 juillet 1999, [1999/63](#) du 30 juillet 1999 et [2000/33](#) du 28 juillet 2000 du Conseil économique et social, et prenant en considération toutes les autres résolutions pertinentes,

Notant qu'El Niño est un phénomène récurrent qui expose l'humanité à des risques naturels de grande ampleur, susceptibles de lui infliger de graves dommages,

Notant également que les progrès technologiques et la coopération internationale ont renforcé les capacités de prévision du phénomène El Niño et qu'il est donc possible de prendre des mesures préventives pour en atténuer les effets néfastes,

Réaffirmant la Déclaration de Sendai¹ et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adoptés à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe²,

Réaffirmant également les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et confirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution 69/283, annexe I.

² Ibid., annexe II.



le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d’une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s’efforcera d’achever la réalisation,

Réaffirmant en outre les dispositions de l’Accord de Paris³ et encourageant toutes les parties à l’appliquer dans son intégralité, et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁴ qui ne l’ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d’acceptation, d’approbation ou d’adhésion, selon qu’il conviendra,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015 sur le Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l’horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l’adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Réaffirmant également le Nouveau Programme pour les villes, adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016⁵,

Notant avec préoccupation que le phénomène El Niño a gravement compromis les acquis du développement obtenus de haute lutte par les pays en développement, en particulier en détournant des ressources des plans et programmes de développement nationaux,

Consciente qu’il importe de renforcer les actions concertées de l’Organisation météorologique mondiale et des centres de surveillance régionaux, nationaux et internationaux pour assurer efficacement et rapidement des services climatiques davantage axés sur les intérêts régionaux et mener des activités de formation et de renforcement des capacités en vue de faire face aux phénomènes El Niño et La Niña, et notant le rôle du Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur) à cet égard,

Rappelant que, à son intensité maximale, l’épisode 2015/16 du phénomène El Niño a été, par sa violence, comparable aux épisodes de 1982/83 et de 1997/98, et donc l’un des plus violents jamais enregistrés, et a touché plus de 60 millions de personnes en 2015 et 2016, en particulier dans les pays en développement, avec des effets sensibles à court et à long termes sur la santé, l’économie et la production alimentaire aux niveaux local, régional et mondial, touchant plus particulièrement les personnes dont les moyens de subsistance dépendent de l’agriculture, de la pêche et de l’élevage,

Notant avec préoccupation que, à la suite de l’épisode 2015/16 du phénomène El Niño, de fortes pluies, des inondations et, parallèlement, des vagues de froid et de chaleur, des feux de friches, le blanchissement des coraux et des vagues de sécheresse ont frappé plusieurs populations et pays, en particulier en Amérique latine, en Afrique de l’Est, en Afrique australe, en Asie du Sud-Est et dans la région du Pacifique, phénomènes qui ont notamment accéléré la propagation de maladies, accru le nombre de personnes déplacées, mis en péril la sécurité alimentaire et les infrastructures et

³ Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

⁵ Résolution 71/256, annexe.

entravé la capacité des populations et pays touchés de parvenir à un développement durable,

Notant avec satisfaction que certains pays ont pu limiter en partie les effets néfastes sur les plans économique, social et environnemental de l'épisode 2015/16 du phénomène El Niño en élaborant et en mettant en œuvre, sous l'égide des gouvernements, des plans d'action préventive comportant notamment la construction de barrages polyvalents capables de résister aux intempéries et d'autres projets d'infrastructure, le renforcement des infrastructures de protection sociale et de production existantes, la revitalisation des services de santé dans le but de lutter contre les maladies à transmission vectorielle ainsi que la consolidation des services sociaux et des dispositifs de protection sociale, et la mise en place de pratiques agricoles adaptées et préventives, de travaux publics générateurs de revenus et de programmes d'aide sociale,

Constatant l'importance de l'aide humanitaire fournie aux pays les plus touchés par les répercussions néfastes de l'épisode 2015/16 du phénomène El Niño, tout en soulignant qu'il faut dépasser cette approche et adopter une démarche multidisciplinaire, cohérente et axée sur le développement, qui permette de renforcer les capacités institutionnelles nationales et de faire efficacement face à ces répercussions,

Notant que, selon les prévisions de l'Organisation météorologique mondiale pour le deuxième semestre de 2018, le retour du phénomène d'oscillation australe El Niño à des conditions neutres demeure le scénario le plus probable,

Notant également que les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour El Niño et le climat s'emploient à appeler l'attention sur les graves conséquences à court et à long terme de l'épisode 2015/16 du phénomène El Niño et ont présenté à cet effet un plan d'action intitulé « Preventing El Niño Southern Oscillation episodes from becoming disasters: a Blueprint for Action » (plan d'action visant à empêcher que les épisodes d'oscillation australe El Niño ne se transforment en catastrophes) destiné à appuyer les plans nationaux intégrés et axés sur l'équité visant à se préparer au phénomène d'oscillation australe El Niño et à d'autres aléas climatiques,

Notant avec satisfaction que les discussions tenues aux Forums de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable ont porté sur le fait que la science, la technologie et l'innovation contribuent pour beaucoup à renforcer la résilience face aux conséquences socioéconomiques et environnementales du phénomène El Niño,

Notant que la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe doit se tenir à Genève du 13 au 17 mai 2019 sur le thème « Résilience renforcée : vers des sociétés durables et inclusives »,

Réitérant l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

S'engageant de nouveau à faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé pour compte et à faire porter son action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à inclure et à faire participer les plus défavorisés,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁶, qui contiennent chacun une section sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño ;

2. *Demande instamment* que la Déclaration de Sendai¹ et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)² soient effectivement appliqués ;

3. *Réaffirme* qu'il importe d'élaborer, d'ici à 2020 conformément au Cadre de Sendai, des stratégies locales, nationales, sous-régionales, régionales et internationales axées sur les risques multiples, pour prévenir et limiter les conséquences économiques, sociales et environnementales dommageables du phénomène El Niño et y remédier, tout en tenant compte des initiatives prises par les pays touchés pour renforcer leurs moyens d'action ;

4. *Salue* les efforts que continuent de faire les Gouvernements équatorien et espagnol, l'Organisation météorologique mondiale et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour appuyer le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil et les engage, de même que les autres membres de la communauté internationale, à continuer d'apporter leur contribution au développement du Centre ;

5. *Se félicite* des activités menées jusqu'à présent pour renforcer le Centre international de recherche sur El Niño, en collaboration avec des centres de surveillance internationaux, notamment des instituts océanographiques nationaux, et encourage la poursuite des actions visant à mieux faire reconnaître le Centre et à accroître l'appui qui lui est apporté aux niveaux régional et international ainsi qu'à mettre au point à l'intention des décideurs et des autorités nationales des moyens de réduire l'impact du phénomène El Niño ;

6. *Note* que le Centre international de recherche sur El Niño et certains gouvernements et institutions aident les États à mettre au point des systèmes d'alerte rapide permettant de prendre des mesures préventives de réduction des risques qui contribuent à limiter et à prévenir les conséquences humaines, économiques et environnementales que peut avoir le phénomène ;

7. *Salue* les contributions des organismes des Nations Unies, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation météorologique mondiale, qui ont prodigué des conseils et défini des plans d'action visant à contrer le phénomène El Niño, dont les conséquences sont multisectorielles et se manifestent notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, des moyens d'existence, de la santé et de l'eau et l'assainissement, et les encourage à renforcer leur collaboration avec d'autres institutions compétentes ;

8. *Constate* que l'Organisation météorologique mondiale apporte un appui technique et scientifique à l'établissement de prévisions saisonnières et mensuelles coordonnées au plan régional, en particulier qu'elle met en place un mécanisme de suivi de l'évolution d'El Niño et de La Niña reposant sur le consensus, auquel contribuent plusieurs centres de climatologie, et mesure toute l'importance des différentes initiatives prises par divers pays pour renforcer les capacités nationales et régionales ;

⁶ A/72/259 et A/73/268.

9. *Encourage*, à cet égard, l'Organisation météorologique mondiale à continuer d'accroître sa collaboration et les échanges de données et d'informations avec les organismes compétents ;

10. *Souligne* qu'il est crucial de profiter des années neutres des phénomènes El Niño et La Niña pour se préparer aux risques du prochain phénomène, les atténuer, et renforcer les capacités de résilience ;

11. *Préconise* d'adopter, face aux phénomènes El Niño et La Niña, des mesures qui ne répondent pas uniquement aux besoins immédiats mais qui soutiennent aussi le développement durable à plus long terme et améliorent la résilience des moyens de subsistance, en particulier dans le secteur agricole et dans les zones rurales ;

12. *Demande* à la communauté internationale de fournir aux pays touchés par le phénomène El Niño un soutien financier et technique et un appui au renforcement des capacités, les ressources devant être attribuées en priorité aux pays en développement ;

13. *Engage* le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et les Forums de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable à continuer d'examiner les recommandations concernant les meilleurs moyens de déterminer les besoins et les possibilités de fournir des éléments scientifiques, technologiques et innovants permettant aux pays touchés de faire face aux effets des phénomènes El Niño et La Niña, selon qu'il convient ;

14. *Engage* les participants aux réunions annuelles de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures à recenser les lacunes et les besoins en matière d'infrastructures et de capacités et à y remédier, le cas échéant, le but étant de mieux préparer les pays touchés par les phénomènes El Niño et La Niña et de les encourager à adopter des mesures préventives ;

15. *Engage* la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe à examiner les moyens d'améliorer la préparation et la résilience, de promouvoir l'action rapide, de réduire les risques et de remédier aux effets des phénomènes El Niño et La Niña, selon qu'il conviendra ;

16. *Demande* aux organismes des Nations Unies de prendre en considération le phénomène El Niño et La Niña, selon qu'il convient et en s'appuyant sur les mécanismes et plateformes de coordination existants, lors de la conception de stratégies de réduction des risques et de développement, en particulier dans le contexte du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » ;

17. *Engage* les États intéressés à élaborer, avec le concours du système des Nations Unies pour le développement, des stratégies nationales intégrées, cohérentes et complètes visant à atténuer les effets néfastes des phénomènes El Niño et La Niña et à collaborer pour venir en aide aux pays touchés ;

18. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leur mandat et de leurs moyens respectifs, de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte et qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution ;

19. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, dans les rapports qu'il lui présentera à ses soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions, au titre de la

question subsidiaire intitulée « Réduction des risques de catastrophe » relevant de la question intitulée « Développement durable », une section consacrée à l'application de la présente résolution, et décide d'examiner, à sa soixante-quinzième session, le thème « Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño » dans le cadre de la question subsidiaire intitulée « Réduction des risques de catastrophe ».
